



Copro-dégradations-syndic et assurance

Par **Karrio**, le **03/07/2009** à **17:06**

Bonjour, je suis copropriétaire et je viens d'apprendre lors de l'AG que la chaudière de l'immeuble qui se trouve dans la cave a été dégradée par un "squatteur". Il m'a été demandé il y a un mois des charges pour réparer la chaudière sans me prévenir qu'un tiers était responsable du problème (je pensais que c'était de l'entretien normal). Y'a-t-il possibilité de récupérer ce que j'ai versé ? car je trouve la gestion de mon syndic légère sur cette affaire, il a juste fait faire les réparations au frais des copropriétaires. le syndic aurait-il du porter plainte pour que l'assurance de l'immeuble puisse prendre en charge les frais de réparations ? ou prévenir les copros pour qu'ils saisissent leur propre assurance habitation ? enfin il semblerait que le squatteur connaissait une personne dans l'immeuble, cette personne aurait-elle pu être mise en cause ? merci de votre aide.